

COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 septembre 2023

MB/VSH

L'an deux mille vingt-trois, le six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**,

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, René DARAN, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUE

ABSENTS/EXCUSÉS : Alain DEDIEU (procuration H. GUIOUNET), Jacques ROCA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nicolas HERQUÉ

Le conseil municipal, le Maire entendu après en avoir délibéré :

- Approuve le compte rendu de la séance du 26 juillet 2023
- Décide la majoration de 15% du taux de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires
- Autorise l'ouverture d'un compte DFT pour la régie des places du marché (marché hebdomadaire)
- Attribue à l'association Ridin' Family une subvention de 3 000€ au titre des équipements de l'aire de VTT du Pla d'Adet
- Approuve la décision modificative n°1 du budget locations soumises à TVA
- Agrée Monsieur Yoann CHAUMEAU en qualité de nouveau locataire du terrain situé au Pla d'Adet objet du bail de sous location du 5 octobre 1967, concernant le lot numéro 110 du lotissement du Pla d'Adet.
- Autorise monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation n° 2 de la convention Territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées.
- Autorise la création et le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités (saison d'hiver 2023/2024).
- Valide le plan de financement concernant la prise en charge de l'extension du réseau d'alimentation électrique du projet SAS NEXITY - 2 route d'Autun – dossier PC 065 388 22 B0003
- Autorise le dépôt de la déclaration préalable pour la cabane pastorale de Hountanet déplacée sur le site de Barricave.

Prend connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales à savoir :

- Décision 2023-25 concernant la construction d'une cabane pastorale principale sur l'estive du Thou et la signature d'un marché d'un montant de 155 377.95€ avec l'entreprise FTS.
- Décision 2023-26 pour l'acquisition auprès de monsieur Thierry LABARTHE d'un chargeur articulé d'occasion pour les services techniques.

Prend connaissance des informations suivantes communiquées par monsieur le Maire et concernant :

- Le bilan de la saison estivale 2023
- Les travaux en cours ou en projet et notamment la salle polyvalente, les salles de cinéma, le sentier de l'eau, la terrasse du restaurant des Merlans, la renaturation du parking de l'office de tourisme , les travaux des bureaux du service comptable, le cabinet médical du Pla d'Adet, la toiture de la maison du patrimoine.
- La commercialisation en cours des lots du lotissement chante Coucou par l'OPH
- Le contentieux relatif au terrain BANINO
- Le compte rendu de la réunion de travail avec ALTISERVICE du 5 septembre 23
- Les négociations en cours concernant l'évolution du SIVU AURE 2000
- L'édition 2024 du Tour de France
- Le projet de sculpture à l'effigie de Raymond POULIDOR en cours de réalisation
- Les projets en matière de VTT
- L'obtention du label pêche
- Le programme des animations pour les vacances de Toussaint et de fin d'année
- Les mouvements de personnel de la Commune

La séance est levée à 22h30

Le Conseil Municipal,



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "André Mir".

André MIR